



**Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES**

Compte-rendu d'audience du 9 Janvier 2018

avec M. Bloche

1. Notre syndicat a demandé à M. Bloche de modifier la dénomination de notre corps « Adjointes d'animation » et de supprimer « Actions sportives ».

Réponse : Il faudra faire une délibération

2. Concernant les avancements de grade, Ratio de 17% extrêmement faible depuis la fusion de l'échelle 4 et 5

Réponse : C'est une question budgétaire

Nous avons aussi informé M. Bloche l'habitude de la DASCO de faire avancer le grade des REV intérimaires avant celui des animateurs ...

Réponse : c'est clair

3. Nous avons évoqué les problèmes des contractuels et vacataires passant titulaires sur la possibilité de mobilité puisque les adjoints d'animation sont bloqués sur leur poste pendant 5 ans et 3 ans pour les REV.

Réponse : En effet c'est à corriger.

En cas de reclassement, l'attente de la décision en CAP fait perdre le poste convoité par l'animateur.

Réponse : c'est noté.

4. Nous avons rappelé que l'accès à la titularisation doit rester un concours en échelle 4 et non un examen professionnel en échelle 3. Nous rappelons l'importance des écrits et des exigences pour l'échelle 4. L'examen professionnel à l'échelle 3 doit rester interne.

Réponse : Cette question devra être traitée avec la DRH centrale

5. Concernant la catégorie B, nous avons demandé de différencier les REV des Actions Collégiens. Pour rappel, les actions collégiens n'ont pas les mêmes horaires, publics et obligations.

Nous avons une filière de métier de l'animation mais nous revendiquons la mise en place d'animateurs diplômés d'Etat (Bapaat, Bpjeps, Dejeps, Desjeps, Defa...). Hors à la ville de Paris, il n'y a pas de politique de formation diplômante.

Réponse : On inaugure la maison des métiers dans peu de temps

6. Il existe toujours un problème non résolu sur l'hygiène corporelle des enfants. Personne n'est désigné clairement sur les temps de l'interclasse et des vacances scolaires pour changer les enfants. Nous avons rappelé notre position face à cette problématique qui met en danger l'animateur.

Réponse du directeur de cabinet : Il n'est pas satisfaisant qu'un corps ne soit dédié qu'à ça. On connaît les problèmes et les interrogations sur ce sujet qui devient de plus en plus sensible. Il faut que l'on évolue.

Il a été évoqué, par M. Bloche, que le change des enfants ne doit pas se faire que par des femmes.

Dans le CAP petite enfance (ASEM), il existe une formation sur l'hygiène corporelle qui n'existe pas dans la fonction d'animateur. Pourquoi ne pas avoir dévolue cette tâche à une Asem référente pour chaque école. La création des Arems n'a pas réglé ce problème.

Réponse : nous sommes tout à fait d'accord, je vois très bien les problèmes. Nous sommes d'accord que ces tâches soient données à des personnes dévolues.

7. Concernant les rythmes scolaires, les avis sont mitigés, mais il existe toujours des problèmes concernant les locaux, la formation, les temps de préparation, etc. Nous souhaiterions avoir des informations sur les points ci-dessus et sur le renouvellement des contrats avec les associations et le prolongement des TAP.

Réponse : Avec le décret Blanquer, la Mairie de Paris a décidé que les 4 jours ½ soient maintenus et qu'il n'y a pas de tension particulière avec l'Académie de Paris.

Pour M. Bloche, ces nouveaux rythmes scolaires ont permis la réintroduction d'une matinée d'apprentissage scolaire ET la création de temps d'activités périscolaires, ce dernier étant un facteur de lutte contre les inégalités scolaires.

Pour la rentrée 2018, ce rythme sera maintenu même dans ce contexte particulier où 83% des collectivités ont choisi la semaine à 4 jours, la Ville de Paris ne remet pas en cause les 4 jours ½. En revanche, il faudra faire un travail d'évaluation pour améliorer le dispositif. Cette amélioration vise les enfants concernés ET elle concerne les animateurs sur des enjeux statutaires, de formations, etc.

« Je suis pour que les choses bougent voici ma feuille de route ».

8. Les animateurs ont besoin d'avoir des contrats attractifs et des promesses de titularisation, et non pas des contrats avec de petites quotités et des équipes en rotation.

Réponse : Cela est lié au statutaire et à l'avancement. La Dasco n'est pas présente ce-jour pour vous expliquer tout ce qu'elle a fait.

9. Nous avons rappelé l'importance du dispositif EPL / BCD, de l'indemnité de 1€ par jour pour ces animateurs. Nous voulons la reconnaissance de cette technicité par un passage en catégorie B et de rester en poste. La conduite de projet(s) fait partie de la catégorie B. Une évolution et mobilité pour ce corps en lien avec Corvisart.

10. Action Co

Le personnel est fatigué et usé car il n'y a toujours pas de **règlement de service** (missions, corps de métier, etc.). Même s'il y a eu une déprécarisation en 2012-2013 dû au changement de statut. Le règlement de service, qui était inscrit sur l'agenda social depuis 2016, vient enfin de commencer mais les questions de fond n'ont pas été abordées et le personnel n'a pas été associé.

Il faudrait repenser les séjours obligatoires (pas de règlement de service, pas d'indemnité, etc.). Pourquoi existe-t-il une indemnité de séjour l'été et pas les autres vacances scolaires ? Ce sont les collègues qui ont découvert cette prime sur leur fiche de paye mais il n'y eu aucune note de service à ce sujet.

Nous avons aussi un problème au niveau de la prime PFR entre les anciens et les nouveaux animateurs Action Co. Ces derniers touchent plus que les anciens.

Nous avons besoin que tout cela doit être notifié dans le règlement de service.

La mobilité pose problème car les mouvements au sein de la catégorie B, ces résultats tombent le même jour que les résultats du concours de REV. De ce fait, cela ferme la porte aux mouvements des animateurs Actions Co qui souhaitent passer REV. Les mouvements devraient se faire au moins 1 mois avant les réussites au concours.

Nous voulons avoir accès à **des formations** diplômantes et des formations en interne (ex. Venue de personnes extérieures, analyses de pratiques, psychologie, etc.), formations qui existaient il y a 5-6 ans, mais depuis notre changement de dénomination, nous ne les avons plus. Nous accueillons des publics très difficiles aux Ulis, en Segpa alors que nous n'avons pas de formations.

Il faut que l'administration fasse attention à ne pas systématiquement mettre la pression sur un agent ayant eu un problème de gestion d'adolescent, surtout que l'agent n'a pas forcément eu tous les outils pour gérer la situation et qui fait de son mieux. L'administration devrait soutenir ces agents.

Nous voulons des temps de préparation pour les séjours et pour les problématiques que nous rencontrons sur le terrain.

Réponse : Pour le moment M. Bloche compte se rapprocher de la Dasco car il y a un passif avec des choses qui s'accumulent.

L'ANIMATION EST NOTRE METIER

Pour nous contacter 01.42.76.40.87 (répondeur si absent) ou portable : 06 81 39 89 53
Permanence tous les 1^{er}s jeudis du mois au 4 rue Lobau – 75004 PARIS (M° Hôtel de Ville)
De 14 heures à 16 heures (salle 114) - Site Internet : taper animateurs cgt paris –
Mail : syndicat.cgt-animateurs@paris.fr

Paris, le 14.02.18

Bulletin d'Adhésion CGT ANIMATEURS

Nom.....Prénom.....

Ecole.....Grade.....

Adresse personnelle.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer : Union Syndicale CGT Services Publics Parisiens Animateurs

3 Rue du Château d'Eau, Paris 10^{ème} - ☎01.44.52.77.05. – 📠 : 01.44.52.77.29